

S.P.F.M.T.

Monsieur H. DE SMEDT-JANS, Ir.

Conseiller général

Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15

1000 – BRUXELLES

V/Réf : /

N/Réf. : AVL/cc/BXL-3.4/s.431

Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquanteaire. Projet de restauration du parc.

Avis de principe

Suite à la présentation du projet au S.P.F.M.T. le 14/03 en présence de Mme M.-Fr. Degembe et à l'examen, par la Commission, des documents transmis par Beliris à l'occasion de cette réunion, l'Assemblée formule les remarques suivantes.

Deux avant-projets de restauration différents ont été étudiés par les auteurs de projet à la demande de Beliris.

L'un respecte les partis définis par le schéma directeur piloté par Madame Marie-Laure Roggemans pour la Fondation Roi Baudouin et établi par Monsieur Benoît Fondu, paysagiste.

L'autre se présente comme une alternative qui se distingue du schéma directeur sur plusieurs points importants et se voulant plus « contemporains » :

- l'entrée principale située avenue de la Joyeuse Entrée (dans l'axe de la rue de la Loi) serait ponctuée de « coussins de verdure » prismatiques, introduisant des reliefs engazonnés dans la perspective principale ;
- un nouveau tracé de la partie centrale permettrait le maintien de la trémie du tunnel à ciel ouvert et renoncerait à la restauration prévue de cette partie du parc ;
- l'espace dévolu aux activités (Ville de Bruxelles, jeux, terrain utilisé par l'Ecole Royale Militaire) côté avenue de la Renaissance serait remodelé;
- une plaine de jeux serait aménagée de manière semi enterrée et en bout de perspective de l'axe longeant l'avenue des Nerviens, côté Joyeuse Entrée, non loin du nouveau pavillon ;
- les parterres compris entre les deux ailes courbes seraient abandonnés au profit d'un espace plus minéral, accueillant des jeux d'eau coupé par des cheminements multiples renvoyant à l'image d'un « code barre », symbole des traverses urbaines dont le parc est le lien ;
- des espaces réservés aux sanitaires et à l'entretien du jardin seraient aménagés en sous-sol de la grande terrasse surplombant le jardin en triangle et la fontaine, côté avenue de Tervueren. Quelques bancs seraient placés au-dessus de ce promontoire, face à la perspective de cette avenue voulue comme spectacle urbain ;

Si le schéma directeur est un document qui mérite d'être précisé et affiné par un plan de restauration à proprement parler, la CRMS estime que l'option forte sur laquelle il se fonde ne doit pas être remise en question à moins de quatre ans de son adoption car il n'est pas obsolète. Il s'agit de la restauration d'un jardin public de type Beaux-Arts, conçu par l'architecte qui fut l'auteur du programme monumental ambitieux réalisé sur le site en réponse à celui-ci. L'objectif du plan directeur est de renforcer cette cohérence exceptionnelle là où des interventions récentes l'ont mise à mal et de la compléter là où elle est restée inachevée. Il mise donc sur la couverture de la trémie routière et signe l'abandon définitif des idées de parcellisation du parc qui ont émaillé les réflexions jusqu'il y a peu.

Ce schéma directeur a été adopté par la CRMS (le 25-08-2004) et toutes les parties en présence au terme de deux années et demi de travaux et sur base d'une quinzaine d'études préalables poussées sur différentes facettes de la remise en valeur de ce site, toutes coordonnées avec succès par la Fondation Roi Baudouin. La CRMS a eu l'occasion de souligner, à l'époque, la qualité de la démarche qui était la première du genre à être mise en oeuvre à Bruxelles. Lorsque la Commission a approuvé officiellement le schéma directeur, elle a émis quelques réserves dont, si vous n'en étiez pas informé, elle vous prie de prendre connaissance (voir avis rendu le 25-08-2004, ci-joint). A ce propos, elle insiste particulièrement sur la question des abattages et des plantations qui devra absolument faire l'objet d'une réflexion plus approfondie, à conduire conjointement avec la réflexion à mener sur le Plan lumière.

Aucun élément nouveau susceptible de modifier les options générales n'étant intervenu depuis 2004, la CRMS demande à Beliris de conserver les options du schéma directeur comme socle du projet de restauration.

Par conséquent, les propositions qui remettent en cause les principes du schéma directeur – comme les interventions projetées sur l'axe principal (animation de l'entrée principale par des reliefs engazonnés, abandon du tracé axial et du bassin au profit du jardin code-barre) ou l'encombrement des grandes perspectives (jeux, dispositifs de sécurité, etc.) – seront évitées.

Par contre, le schéma directeur du jardin sera actualisé en fonction du schéma directeur du quartier européen qui a été adopté récemment par le Gouvernement.

En effet, se fondant sur une étude morpho-historique de ce morceau de ville, le schéma directeur du quartier Européen apporte une série de précisions relatives à l'articulation du parc sur la ville qui devraient être intégrées à la réflexion actuelle. Parmi celles-ci :

- une amélioration des entrées, en particulier les 3 entrées du côté Joyeuse Entrée mais aussi du côté Renaissance ;
- un aménagement unitaire et lisible de l'axe parallèle à l'avenue de la Joyeuse Entrée ;
- la localisation du nouveau pavillon sur cet axe, en recul par rapport au cheminement ;
- l'articulation de deux entrées et de cheminements transversaux dans l'axe des grandes portes cochères latérales de l'Ecole Royale militaire (donnant vers les cours intérieures).

Par ailleurs, la Commission préconise le partage des installations sportives de l'Ecole Royale Militaire, une réduction de leur superficie et une meilleure maîtrise de cet espace, de manière à améliorer les cheminements transversaux et l'interface entre le parc et les quartiers résidentiels situés du côté de l'avenue de la Renaissance.

Pour ce qui concerne les espaces de jeux, elle encourage la réflexion sur la spécificité du parc et la conception d'engins ou de parcours qui soient spécialement adaptés aux lieux, intégrés dans le concept paysager et implantés dans le respect des tracés régulateurs (en-dehors des grandes perspectives paysagères et des axes qui articulent le parc sur la ville).

Si des locaux souterrains existent sous la grande terrasse donnant vers l'avenue de Tervueren et peuvent être mis à disposition du parc, la CRMS ne s'oppose pas à leur exploitation (entretien du parc, sanitaires publics, etc). Elle souligne toutefois que l'accessibilité de ces locaux et leur

sécurité risquent de poser problème. Ces questions seront donc explorées avant de poursuivre dans cette voie. Ici, encore, il s'agira de ne pas encombrer les axes et perspectives.

Enfin, la CRMS insiste sur l'attention qu'il est nécessaire de porter au phasage des interventions, aux abattages et replantations à effectuer à la limite du parc (les lisières) tout en tenant compte des rues adjacentes ou de celles qui y aboutissent. Les interventions proposées devront toujours intégrer la dimension – vitale pour un jardin - de l'entretien, des équipes en place, de la formation du personnel, du matériel nécessaire, etc.

De même, elle demande de veiller à l'impact éventuel (en cas de fortes précipitations) du réaménagement de certains cheminements et de légères modifications de la topographie, en particulier du côté des entrées proches de l'avenue de la Joyeuse Entrée (égouttage du parc).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. - BELIRIS : Mme N. Corriere, rue du Gouvernement Provisoire, 9-15 – 1000 Bruxelles
- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Hubert Vanderlinden
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Carine Defosse